

RÈGLEMENT

Inscription : L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, homme et femme, dans les catégories suivantes : juniors, espoirs, seniors et masters. Pour les 10.5kms et la marche nordique, il faut être nés avant 2009 et pour les 24 kms, il faut être majeur le jour de la course.

La licence est obligatoire pour les licenciés (seules les licences FFA sont admises). Les non-licenciés doivent fournir un certificat médical original ou sa copie de non contre-indication à la pratique en compétition de la course à pied datant de moins d'un an à la date de la course.

Inscription : jusqu'au 23/03/24 – 10€ (10,5km) ou 12€ sur place et 14€ (24km) ou 15€ sur place- Limité à 500 participants.

- En ligne sur www.coursedelaforge.run ou sur klikego.com

Accueil des coureurs : au parking du camping du Bois Feuillet. Remise des dossards à partir de 7h30. Possibilité d'utiliser les douches du camping.

Parcours : 10,5 km en boucle autour de l'Etang de la Forge ou 24 km avec une boucle supplémentaire (sentiers et bois) à Martigné-Ferchaud. 95% nature. Départ de la course des dragons 24 km à 9h15, course nature 10,5 km à 10h00 et marche nordique 10,5 km à 10h10. En dehors des 3 courses, une marche loisir de 10.5 km est organisée en départ libre à partir de 9h pour tout âge (5€)

Classement-récompense : un classement sera effectué pour les 3 courses. Podium H et F sur les trois courses. Un lot sera remis à chaque participant. (hors marche loisir)

Sécurité : Une équipe de secourisme sera présente : ambulance, médecin en disponibilité, secouriste de protection civile.

Ravitaillement : un ravitaillement en eau sera assuré au 5^{ème} km (10,5km et 23 km) et un au 9^{ème} km (24 km seulement). Une collation sera disponible à l'arrivée. Les coureurs devront se munir d'un gobelet réutilisable pour des raisons éco-responsables.

Assurance : l'organisateur, l'association VSM, est couvert par une assurance souscrite pour cette compétition. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement. L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou technique avant, pendant et après l'épreuve, d'accidents causés par le non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Course : cette course est organisée dans le respect de l'environnement, chaque coureur doit veiller à son comportement. La circulation est réglementée.

Droit à l'image : L'organisation se réserve le droit et sans contrepartie d'utiliser les photographies réalisées lors de la course pour les besoins de ses différentes publications.

Annulation : En cas de circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler l'épreuve sans remboursement.

Acceptation du règlement : tout coureur qui s'inscrit, reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.